



## Interdiction de fumer et club privé

Rubrique : questions-réponses - Date : dimanche 14 janvier 2007

---

Je fréquente un local dit privé (joueurs de cartes lieu de rencontre joueurs de boules) pour avoir accès à ce local nous payons une carte d'adhérent est-ce un lieu où l'interdiction doit être appliquée

Réponse :

Oui, s'il y a du personnel ou si le club reçoit du public ou si enfin il est hébergé dans un local soumis au décret du 15 novembre 2006 (municipal par exemple)